

SAMSAH Le Serdac (ALHPI)

SAMSAH - Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Qui est concerné ?

Adultes

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :
Personnes en situation de handicap

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Handicap psychique
Vie sociale, loisirs, activités culturelles et sportives

Coordonnées

12 rue des Pies 38360 Sassenage

samsah.sassenage@alhpi.com

04 76 26 07 31

<https://alhpi.com/etablissements-et-services/samsah-le-serdac/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Voir la liste des communes concernées

Modalités d'accès

Intervention à domicile

Capacité d'accueil

109 personnes

Présentation

Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) est un dispositif médico-social s'adressant à des adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome (logement indépendant, appartement associatif, résidence accueil, etc.), mais ayant besoin d'accompagnement dans leur vie quotidienne (démarches administratives, gestion budgétaire, (ré)insertion professionnelle, gestion du logement, socialisation, etc.) et de soutien pour l'accès et le maintien dans les soins psychiatriques et/ou somatiques.

Objectifs & Missions

Les personnes sont accompagnées, individuellement et collectivement, par une équipe pluridisciplinaire (travailleuses sociales et travailleurs sociaux, infirmières et infirmiers, éducateurs et éducatrices, médecins, etc.). Cet accompagnement est d'une durée variable et l'accent est particulièrement porté sur l'autonomie et l'inclusion sociale. L'accès au SAMSAH ne se fait pas directement : un dossier de demande est à déposer à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Aucune participation financière n'est demandée à la personne. Le coût de ce dispositif est financé par l'assurance maladie et le département.

Objectif/descriptif :

Le SAMSAH ALHPI *Le Serdac* a pour but de :

- Proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne
- Permettre le maintien à domicile des personnes en tenant compte de leur fragilité psychique
- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques et somatiques
- Coordonner les différentes interventions autour de la personne

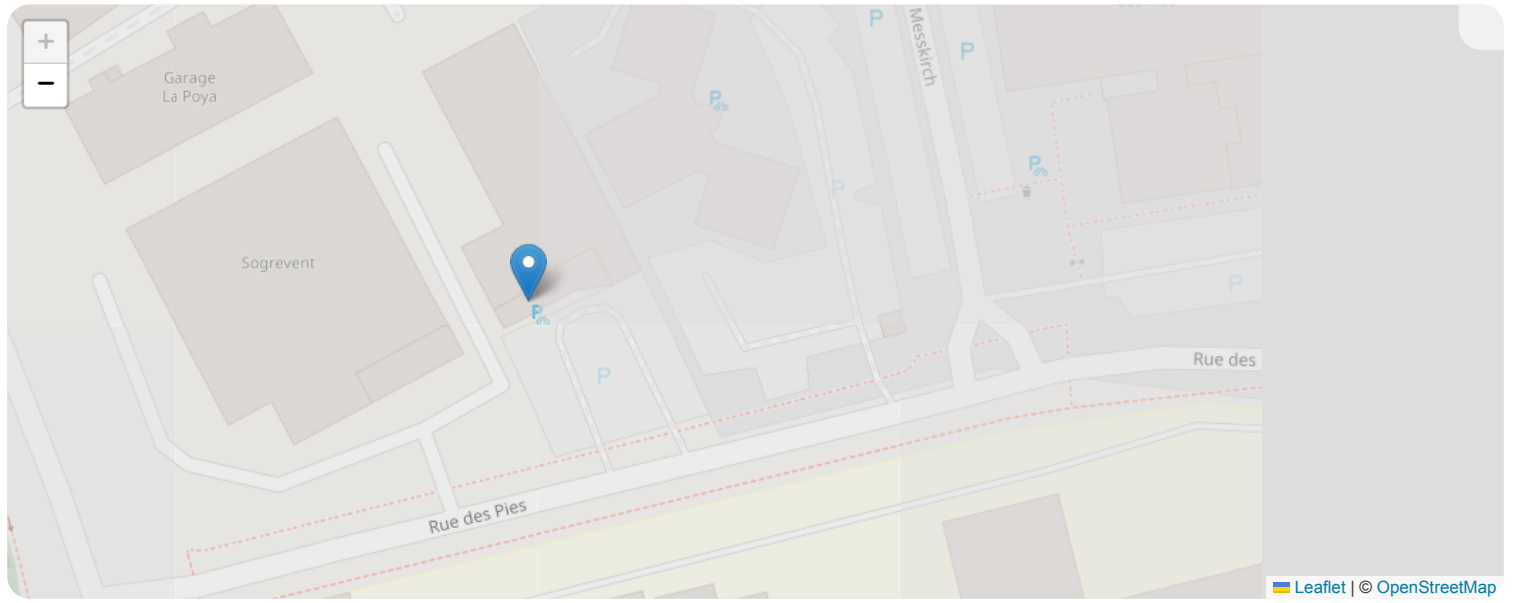
Public concerné :

Le Service s'adresse à des adultes (au moins 18 ans) :

- En situation de handicap psychique
- Habitant le Département de l'Isère
- Nécessitant des soins psychiatriques
- Ayant un taux d'incapacité minimum de 50%
- Acceptant d'être accompagnés
- Vivant à domicile

Modalités :

- Visites à domicile
- Rencontre au sein du service



[Signaler une erreur](#) >